ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau, No 73, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 2 DECEMBRE.

# FEUILLETON.

## L'[illegible] DE SUZANNE.

(SUITE DE L'HOTESSE DU CONNÉTABLE.)

PAR EMMANUEL GONZALÈS.

XIII.

LA BATAILLE DE PAVIE.—Suite.

Le roi, désespéré, ordonna à sa cavalerie de s'élancer [illegible] devant plus grand encore. Les Basques se [illegible] dans les rangs, [illegible] qu'ils voulaient frapper, [illegible] leurs coups à loisir et arquebusaient toujours [illegible] attention par des [illegible].

La Trémouille eut à la fois la tête et le cœur traversés de deux balles.

Le grand-écuyer Galéas de Saint-Séverin était percé de coups, et son cheval, aussi maltraité que lui, ne pouvait plus le soutenir. Guillaume du Bellay, le voyant tomber, mit promptement pied à terre pour le secourir.

—Je n'ai plus besoin de rien, lui dit le grand écuyer d'une voix expirante, courez au roi et ne laissez mourir!

Louis d'Ars, l'intrépide défenseur de Venosa, qui, même depuis la défection du connétable, avait su allier l'amitié la plus tendre pour ce sujet rebelle avec la fidélité la plus inviolable pour son maître, fut démonté, foulé aux pieds, étouffé dans la presse, ainsi que les comtes de Tonnerre et de Tonnerre; ce dernier fut si défiguré des coups qu'il avait reçus qu'on eut peine à le faire reconnaître dans la foule des morts après la bataille.

Le baron de Trans combattait dans l'aile gauche, sous le duc d'Alençon, et envisit le sort de son fils unique, qui accompagnait le roi; ce jeune homme, épuisé de fatigue et porté par les hasards du combat aux flancs de l'aile gauche, rejoignit son père.

M. de Trans le regarda avec indignation et lui demanda:

—Où est le roi?

—Je n'en sais rien, répondit-il.

—Allez l'apprendre, monsieur, dit sévèrement le vieux gentilhomme; il est honteux de l'ignorer.

Le jeune homme, les larmes aux yeux, rentra dans la mêlée, pénétra jusqu'à François Ier, et tomba à ses côtés, frappé d'un coup d'arquebuse.

Cependant, le duc d'Alençon, dont l'aile gauche n'avait pas encore donné, au lieu de voler au secours du roi, s'épouvantant de la ruine de l'aile droite et du désordre du corps de bataille, fut saisi de vertige et fit lâchement sonner la retraite.

Ce fut le signal du désastre.

Le gros corps des Suisses, qui avait compté être secouru par la cavalerie du duc d'Alençon, se croyant alors abandonné, céda à une de ces paniques folles qui troublent les plus fiers courages. Diespach lui-même avec qu'on voulait sacrifier ses bataillons à la haine des lansquenets de Fronsberg et de Sitz, qui s'avançaient pour les prendre et les écraser dans leurs terribles tenailles, comme ils avaient fait des bandes noires. En vain l'héroïque Fleuranges, le compagnon d'armes du roi, voulut rallier ces mercenaires; en vain il se mit à leur tête, offrit de leur mettre pied à terre à sa compagnie et de la faire charger au premier rang des Suisses; ceux-ci, entraînés par l'épouvante, se débandèrent sans l'écouter. Diespach, leur capitaine, se jeta de désespoir au milieu du bataillon de Fronsberg et s'y fit tuer.

Dès lors tous les gentilshommes français ne songèrent plus qu'à se faire jour dans la mêlée, l'épée à la main, pour rejoindre le roi et chercher à le couvrir de leurs corps comme d'un rempart.

Les pelotons épars de la gendarmerie, presque détruite, se rapprochèrent, et, combattant avec une sorte de fureur, excitée par le malheur et le danger de leur maître, formèrent une phalange encore redoutable. François Ier, toujours confiant dans sa force et son courage, résolut de reprendre l'offensive avec cette généreuse noblesse ralliée à sa voix et superbe encore d'audace et de rage. Il la lança en avant comme un javelot monstrueux, et la mêlée devint si forte que l'arquebuserie des arquebusiers basques cessa enfin.

Le terrible escadron enfonça les bandes espagnoles dans cet effort suprême. Le marquis de Pescaire fut pressé à son tour, blessé au visage par Fleuranges, renversé à terre, foulé aux pieds des chevaux, et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle il fut dégagé par Lupon et don Lopez de Carrajal. M. de Lannoy s'avança pour le soutenir, mais il fut repoussé.

Déjà le roi criait: "Victoire, mes gentilshommes! la journée est à nous!" sans s'apercevoir que ce succès lui avait coûté les deux tiers de ses fidèles et derniers compagnons, lorsque ceux-ci s'arrêtèrent à l'aspect d'une masse sombre qui s'avançait comme un ouragan à leur rencontre.

C'étaient les lansquenets du connétable, auxquels rien encore n'avait pu résister; ils avaient pétri les bandes noires dans leurs serres, ils avaient dispersé les Suisses de Diespach comme des gerbes de blé emportées par le vent, et à cette heure ils venaient achever leur terrible tâche; comme des faucheurs attardés, ils allaient abattre les débris épuisés de la gendarmerie française.

François Ier seul ne s'alarma pas; il vit avec une secrète joie et une chevaleresque témérité ce énorme bataillon hérissé de piques dérouler ses anneaux de fer autour de sa troupe décimée; il se lança sur ses étriers pour apercevoir le connétable, qu'il espérait provoquer à un combat singulier, mais Bourbon était armé en simple cavalier, afin que son ennemi Bonnivet ne put le reconnaître, ni tenter de lui échapper.

Le choc fut épouvantable, car le marquis du Guast, Castaldo avec ses Napolitains, et le gouverneur de Pavie avec ses troupes fraîches, venaient de se réunir aux lansquenets de Bourbon.

Tous ces corps chargèrent ensemble avec une impétuosité si terrible que la gendarmerie, qui combattait encore auprès du roi, et qui était composée des plus illustres seigneurs, fut rompue et ouverte en six endroits sans aucune espérance de pouvoir se rallier. «Plus de cent chevaliers des premières maisons du royaume» périrent; le bâtard de Savoie, grand maître de France, et le maréchal de Foix furent frappés à mort.

Quant à Bonnivet, il fut coupé et séparé du roi, jeté hors de la mêlée par le choc violent des lansquenets, et il pouvait se sauver, mais son âme était trop fière et son désespoir trop cruel, en voyant la catastrophe que ses conseils avaient provoquée. Il jeta un triste regard sur le champ de bataille et s'écria:

—Non, je ne puis survivre à un pareil désastre!

Puis il s'élança sur le bataillon des lansquenets, et tendant la gorge à toutes les épées et à toutes les piques, il se délivra de l'horreur de vivre. Bourbon avait espéré de le faire prisonnier. Quand il aperçut le cadavre sanglant et livide de ce beau gentilhomme qui avait été son rival, il ressentit un mouvement de pitié et se contenta de dire, en détournant ses regards:

—Ah! malheureux, tu es cause de la perte de la France et de la mienne!

Il se dirigea ensuite vers l'endroit où de grandes clameurs indiquaient qu'on se battait encore, mais il s'arrêta bientôt stupéfait.

Un seul chevalier tenait tête encore à toute cette armée victorieuse; enveloppé d'un nuage de poudre et d'une vapeur de sang, il semblait au lieu de la guerre, défiant les hommes de l'atteindre et de le vaincre, invulnérable aux balles, aux piques et aux épées. C'était François Ier, le dernier jouteur de cette joute effroyable.

Toute sa noblesse était ou massacrée, ou prise, ou écartée par l'affluence des ennemis qui se pressaient autour de lui; son renom, son désespoir, son épée le défendaient encore. Devant lui s'élevait un rempart fumant de cadavres; Français, Allemands, Espagnols, Italiens y étaient entassés; les Impériaux qui osaient franchir cette horrible barrière payaient de leur vie cette témérité.

Le roi avait déjà tué de sa main cinq ou six ennemis lorsque son cheval, percé d'une balle, tomba mort, et, l'entraînant dans sa chute, se renversa à moitié sur lui. Les Espagnols et les Allemands s'élancèrent pour se disputer cette glorieuse prise. Blessé en deux endroits à la jambe, épuisé par le sang qui ruisselait d'une autre blessure au front, froissé par sa chute, presque écrasé par le poids de son cheval, le héros eut assez de force et de courage pour se relever, pour combattre à pied et tenir encore tous ses ennemis les plus furieux.

En ce moment, le connétable, rempli d'admiration et de douleur, dit à Pompérant et au capitaine Jossé:

—Il faut sauver le roi! S'il ne se rend pas, il sera écharpé par ces soldats, enragés de résistance. Je le reconnais à ses grands coups d'épée, car son visage est couvert de sang!

Il s'avança vers l'illustre blessé, et lui cria une voix frémissante:

—Sire, rendez votre épée!

—Mon gentilhomme, dit François Ier, tâchez de me l'arracher des mains.

Bourbon franchit vivement la barrière de cadavres [illegible] avoir bon marché de princes épuisé, mais son pied glissa dans le sang, il tomba sur les deux genoux et l'épée du roi allait s'abattre lourdement sur son casque lorsque le coup fut[illegible] paré par une autre épée qui de ce choc vola en éclats.

C'était celle de Suzanne Lallier, qui s'attachait comme une ombre aux pas du connétable et qui avait prévenu avec la rapidité de l'éclair ce coup funeste.

Le Gascon Jossé emporta aussitôt Bourbon hors de la mêlée, et M. de Pompérant, écartant les soldats au nom de son maître, arriva jusqu'au roi, se jeta humblement à ses pieds et lui dit d'un ton suppliant:

—Sire, je vous conjure de ne pas vous obstiner davantage à votre perte et de céder au sort qui trahit votre courage.

—A qui appartenez-vous, monsieur? demanda froidement François Ier.

Pompérant rougit en répliquant:

—A M. le duc de Bourbon!

A ce nom le roi [illegible] de colère.

—Je mourrai plutôt que de me rendre à un traître, monsieur! mais je consens à remettre mon épée au vice-roi, qui est le représentant de mon [illegible] frère l'empereur Charles-Quint.

Pompérant s'incline.

—Sire, agissez suivant votre bon plaisir, Majesté.

[illegible]

—Plus rien! tout est fini! murmura la jeune [illegible] François Ier de [illegible] Charles-Quint?

Mme Diane jeta sur sa compagne un regard plein d'anxiété.

[illegible]

(La suite au prochain numéro.) [illegible] (A continuer.)

### Première Banque Nationale.

Nlle-Orléans, Lun, 30 novembre 1865.

A [illegible]

I. F. WALDRON, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Rue de la Commune, No 130—1er déc. 1865.

Avis aux actionnaires.

A Vis est donné [illegible]

1er déc—1m [illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de [illegible] heures de l'après midi, au bureau No 13 [illegible]

1er déc [illegible] RICHARD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, Lun, 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à midi et quart, au bureau No 12 [illegible] Baronne. RICHD J. EVANS

1er déc—au 3 jan Directeur.

POUR MATAMOROS—Le brick italien MEXICO, [illegible] capitaine Gaillard, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira [illegible] Pour reste de fret ou passage (emballage emménagement) s'adresser à PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille-Levée, Nos 63 et 64

POUR LE HAVRE—La barque [illegible] FELI[illegible] capitaine Hued, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira promptement. Pour balance de fret, s'adresser à E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée. ou à W. R. BUDDENDORF. 178 Commune. Pour passage s'adresser à bord, Poteau 23, 2nd District.

POUR L'ILE RUATAN—La goëlette DAN SIMMONS, de 1re classe, capitaine Godfrey, aura expédiée samedi. Pour fret ou passage, s'adresser à T. SHAILER Jr., No 36 rue Gravier.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise fine voilière MARY JANE, capitaine A. H. Stephens, ayant la plus grande partie de son cargaison à bord, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, s'adresser à J. M. ORIOL, 147 Vieille Levée.

28 nov

POUR LA HAVANE.

La goëlette anglaise clipper MORRIS, capitaine F. A. Frenty, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage (bonnes accommodations) s'adresser au capitaine à bord, ou au No 229 de la rue Vieille Levée, entre les rues St-Louis et de Toulouse.

Pour la Havane.

LA belle goëlette de première classe VILLAGE GEM, [illegible] la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret, 500 barils en passage, s'adresser à L. JOUBLAAC, 20, rue Natchez.

Pour Vera Cruz

La goëlette mexicaine, HENRIETTA GENTRY, fine voilière, ayant presque tout son chargement engagé, partira dans peu de jours pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à L. JOUBLANC, 20 rue Natchez, ou à J. C. KATHMAN, coin des rues Marais et Bienville.

POUR LA HAVANE—Le fin marcheur et de première classe, brick anglais ROBERT [illegible], Capt. E. G. Connors, ayant une portion de son fret engagé, partira pour ledit port sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, Post 30, 2nd District, ou chez E. TROISGROS, 57 rue de la Douane; ou chez GOLDENBOW & LESPARRE, 155 rue Gravier.

## BAZAR DE VETEMENTS

A LA MODE.

ROBERT PITKIN

13 et 15....Rue du Camp....13 et 15

(Vis-à-vis l'entrée des Dames au City Hotel

Grand Assortiment de

VETEMENTS

Confectionnés à la Mode.

DERNIER GENRE.

Vêtements pour Adultes et Enfants.

CHEMISES, COLS, CRAVATES, CHEMISES de laine, CALEÇONS, BRETELLES, CHAUSSETTES MOUCHOIRS, &c.

Malles, Valises, Sacs de voyage et Parapluies

Vêtements faits sur commande, avec promptitude et dans le meilleur genre. 8nov1m

Articles de Photographie et Albums.

S. T. BLESSING,

24...... RUE DE CHARTRES...... 24

Marchand, en gros et en détail, d'instruments et d'articles de Photographie, Albums et cadres de photographies, Photographies de célébrités, &c.

Appelle l'attention du public sur son nouvel et magnifique stock d'Albums et d'Albums-Bible, qu'il vend à des PRIX REDUITS. Ce stock comprend toutes les grandeurs, espèces et qualités, y compris les albums portatifs de bibles, qui sont sans pareils pour le rapport de la durabilité.

Photographies de tous les généraux, vues de la ville, et [illegible] grande variété, [illegible] Les photographes trouveront [illegible] qu'il leur faut, aux plus bas prix du marché.

Envoyez demander les catalogues qui indiquent les prix. 28 oct—3m

## DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus, ainsi que

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala, et BOUCHONS de toutes grosseurs, grandeurs et qualités.

### A VENDRE,

UN établissement bien achalandé, ayant une bonne clientèle et consistant en un CAFE RESTAURANT, SALON D'HUITRES. Sa position est dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser à la grocerie encoignure Bourgogne et Dumaine. 13nov—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société, en cette ville, sous la raison POWELL & FORSTALL, pour le courtage de propriétés foncières et l'encan de terres. BUREAU, RUE CARONDELET, No 5. A. J. POWELL, VICTOR J. FORSTALL.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1865. 16nov—1m

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'une assemblée générale des actionnaires de la compagnie aura lieu, au bureau de la compagnie, au No 16 de la rue Carondelet, lundi, 18 décembre prochain, à midi.

Par ordre des Directeurs.

14nov—au 8 déc LOUIS GAGNET, secrétaire.

AVIS.

LA société J. H. ASHBRIDGE & NEPHEW ayant été dissoute par limitation, le 31 décembre 1861, j'ai repris les affaires à mon ancien bureau, AU No 150 DE LA RUE DE LA COMMUNE, avec la maison J. H. ASHBRIDGE & CO (à Londres et Liverpool) qui continuera de s'occuper de la Vente de sécurités américaines et de l'achat de toute espèce de Marchandises pour ce marché.

Mr. GEORGE C. LAWRASON est chargé de ma procuration générale. J. H. ASHBRIDGE.

Nlle-Orléans, 16 novembre 1865. 17nov—1m

G. L. Kouns & Bro.

(J. L. KOUNS BEN. S. KOUNS.)

Marchands Commissionnaires.

Marchands de comestibles en gros, de groceries, ustensiles, articles pour bateaux et buvettes, rue de la Commune, No 36, N. O

Ils sollicitent, de de la levée, des perceptions, des consignations pour ventes et des ordres d'achats.

Ils font des avances libérales sur les consignations. 28oct 3m

GRIMA & STARK,

NOTAIRES PUBLICS.

Rue Carondelet, No 5, au premier.

FÉLIX GRIMA,

AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.

T. O. STARK,

NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE

15 oct—3m

Le "Cercle Arrow" et les bandes de fer, peintes, pour les balles à coton.

LES consignés ont en magasin un approvisionnement complet de ces excellents cercles et bandes. Les facteurs, les planteurs et les marchands trouveront leur intérêt à en acheter.

18nov—1m GIVEN, WATTS & CO., Rue Poydras, No 130

POUDRE, PLOMB, CAPSULES

IL vient d'être reçu et il sera vendu au magasin No 255 Vieille Levée, entre St. Philippe et Ursulines, une grande quantité de poudre, plomb et capsules, en gros au gré des acheteurs.

16nov—1m QUISH & BARRA.

VINS. VINS.

EN débarquement des navires Persistant et Félicie de Bordeaux:

| | | | |
|---|---|---|---|
| | de barriques vin rouge, | P. F. | |
| 200 | do | do | Castillon |
| 200 | do | do | St Genès |
| 27 | do | do | St Magne |
| 30 | do | do | Château Brandeau |
| 130 | do | do | St Magne |
| 10 | do | do | Potensgata |
| 10 | do | do | Côtes |
| 7½ | do | vin blanc, Graves | |

100 milliers bouchons assortis.

A vendre par E. BORDELOIS,

18 nov 1m No 41 rue Vieille Levée

CONFECTIONS,

Nouveautés.

REÇU par le steamer Alabama, voie directe de Liverpool, et attendu par steamer Cambria et autres de la même ligne, un assortiment de marchandises sèches anglaises, écossaises, irlandaises et fabriquées sur commande spéciale pour le marché de la Nlle-Orléans.

Confections drap, haute nouveauté, dernier genre de Paris.

—Egalement—

Un grand assortiment de marchandises américaines convenables pour la ville et la campagne.

12 nov—1m F. JACOB, coin Chartres et Dumaine.

Certificat de Banque perdu ou égaré

LE consigné prévient le public qu'il vend, à l'expiration [illegible] Nlle-Orléans, le 11 novembre 1865.

11 nov—1m 3f. p. A. WALDKIRCH.

EDW. PILSBURY,

FACTEUR DE COTON

—ET—

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,

Rue Carondelet, No 12,

Entre les rues Canal et Commune.

18nov—1m

KNEASS, MAYO & DORMAN,

(successeurs de Kneass & Kneass),

No 6...Rue des Magasins...No 6

A l'enseigne du Grand Cheval.

FABRICANTS et marchands de selles, harnais, malles [illegible]

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies, et combinées d'après une nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux [illegible] Ces avantages précieux, constatés en France depuis [illegible] ont rendu les Pilules Dehaut d'un usage populaire.— Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.— Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que [illegible] asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraines, scrofules, etc., etc., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. Dehaut, pharmacien, à [illegible] du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DEPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez MM. Louis CASTEL et [illegible], pharmaciens, et chez MM. Ed. GUILLOT et DUCOM[illegible] — Au Détail, dans toutes les pharmacies de la Louisiane et des Etats-Unis.

PREVENTIFS ET GUÉRISON des MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. — SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.

PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. — PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont les seules reconnues et recommandées par le Dr CHURCHILL (Medical circular) [illegible]—Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris. — SWANN, Pharmacien, — 12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur CHURCHILL dans le verre. Les Pilules [illegible] AVIS. Les seuls véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent sur l'étiquette et sur la bouche qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A NEW YORK chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 121 Broadway.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU

Maladies sexuelles, écoulements, faiblesse [illegible] fleurs blanches [illegible] guérison prompte par [illegible]

DEPURATIF DU SANG

40 000 malades guéris de dartres, boutons, ulcères virus et de toutes les altérations du sang, par le dépuratif végétal de CHABLE [illegible]—Pommade anti-dartreuse [illegible]

HEMORRHOÏDES—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS: S'adresser à CHABLE, Médecin-Pharmacien, 36, rue Vivienne, PARIS, et les principales pharmacies.

INJECTION BROU

HYGIENIQUE INFAILLIBLE et PRESERVATRICE. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A PARIS chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33 et Boulevard Magenta 112.

## SPECTACLES.

Théâtre Allemand.

THEATRE DE L'OPERA,

Au coin des rues Bourbon et Toulouse

Propriétaire..............GUSTAVE OSTERMANN

Représentation Extraordinaire.

Samedi, 2 décembre.

RICHARD WANDERLEBEN,

Comédie en 5 actes.

RICHARD . . . . . . . . Mr. OTTO HOYM

Directeur du théâtre de New-York.

Les artistes les plus renommés sont engagés et, dans le courant de l'hiver, la célèbre TROUPE D'OPERA ITALIEN DE MAX STRAKOSH, donnera des représentations à ce théâtre.

Le rideau se lèvera à sept heures et demie. On peut retenir des places deux jours d'avance. 2 déc—1

THEATRE ST-CHARLES.

SAMEDI SOIR, 2 décembre,

Mlle MARIE ZOÉ dans le WIZARD SKIFF, drame, en elle remplit trois rôles. 2 déc

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST-CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL......Directeurs et Propriétaires.

Représentation CE SOIR, MERCREDI et SAMEDI à midi.

Troupe de THAYER & NOYES, composée de cinquante artistes et étoiles, [illegible] ECUYERS, GYMNASTES et VOLTIGEURS.

Chevaux et animaux savants.

La Direction, afin de remplir ses promesses et de donner les plus belles représentations qui aient été jamais vues à la Nouvelle-Orléans, annonce avec plaisir cet engagement d'artistes suivants commençant LUNDI, 4 décembre.

Mlle Carlota De Berg.

La plus belle et la meilleure écuyère du monde.

M. JAMES COCKE, célèbre écuyer.

M. J. ROBINSON, l'écuyer sans rival.

M. F. DONALDSON, l'homme-singe.

SPECTACLE.

Exposition le samedi 2 déc., de 10 h. A. M. à 3 P. M.

IL sera exposé SAMEDI, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles en face de l'Hôtel St-Charles, plus de HUIT CENT MODELES EN CIRE du Musée d'Anatomie de New-York et représentant, de la manière la plus frappante, le merveilleux mécanisme du corps humain lorsqu'il est sain et pendant les maladies. [illegible] W. T. HARMAN, Directeur.

BAL. BAL.

LES membres de la Société Suisse de Bienfaisance donneront un Bal SAMEDI soir, 9 DECEMBRE, dans la salle du Corinthien, No 51 rue Bienville, pour le bénéfice de la Société.

COMITE D'ARRANGEMENT

J. P. Kaiser, M. Wittmer, H. Messner, J. M. Hey, François Commert, H. Schwarzback, F. Urenbeck.

On peut se procurer des billets d'entrée à $2, chez les membres du comité, ou chez John Hoch, No 51 rue Bienville. 28nov—au 9 déc

UN GRAND BAL PARE

Sera donné par la Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance ET D'ASSISTANCE MUTUELLE AU MASONIC HALL, Rue St-Charles,

Le Samedi, 23 Décembre 1865.

DIRECTEURS.

| | | |
|---|---|---|
| J. Lorber | A. Schneider | G. Schwebel |
| A. Gasche | C. Dolt | D. Meyer |
| B. Sennhals | J. Berg | J. Bretz |
| A. Schreiner | A. Dalle | Chr. Knost |
| J. Zimmermann | L. F. Marchand | G. Mertz |

Comité d'Organisation et d'Invitation

L. B. MARCHAND, L. GRUBER

A. P. SCHNEIDER

PRIX DU BILLET $2.00

Le Comité d'invitation se réunit les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine, à [illegible] rue de Chartres, à 7 heures du soir.

L'exploitation du restaurant, de la barre et du vestiaire sera vendue le jeudi, 14 décembre, à 7 heures du soir, encoignure Madison et Chartres, au premier. 22nov 1m

GALVESTON ET INDIANOLA.

Ligne de steamers à basse pression et à aube entre la Nouvelle-Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Départ, SAMEDI, 2 décembre, à 8 heures du matin.

Le beau steamer neuf et en fer

AUSTIN,

commandant Wm Seris pour, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le fret pour la baie de Lavaca sera reçu le long du bord du navire.

Le fret pour les susdits ports sera reçu jeudi matin, 30 du courant, en face de la Pass Jack on. 29nov

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Ligne de steamers à basse pression et à aubes entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Pour GALVESTON et INDIANOLA,

Départ, MERCREDI, 6 du courant, à 8 h. du matin.

Le beau steamer neuf, en fer,

MORGAN

Commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret et passage, s'adresser à I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N. B. — Le fret pour Labaca Bay sera reçu le long du steamer.

Les connaissements seront signés à bord.

Le fret pour les susdits ports sera reçu jeudi, 4 du courant, au pied de la rue Julia. 2déc

Ligne journalière de la Nouvelle-Orléans et de Mobile

—STEAMER A BASSE PRESSION—

—POUR MOBILE—

Départ, SAMEDI, 2 décembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M., du chemin de fer Pontchartrain—

Le beau steamer neuf et en fer,

LOUISE,

Commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M. 2 déc

POUR MOBILE et les ports intermédiaires

Le CREOLE, steamer à basse pression.

Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leach, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour s'en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à PETER MARCY,

24 nov—1m au coin des rues Carondelet et Gravier

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, [illegible]

[illegible] JNO. E. STEVENSON, [illegible]

Bitters Hongrois de Lukach, ST SCHNAPPS AROMATIQUE.

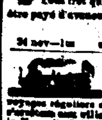

[illegible] 66, rue Commune.

A LOUER A BAIL!

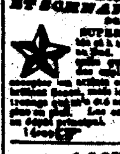

L'HABITATION WOODSTOCK, [illegible]

[illegible] I. L. E. BERTHOD

A VENDRE,

DEUX ILETS DE TERRE situés au-dessus d'Alger, à la limite des paroisses Orléans et Jefferson, rive droite du fleuve. Sur un des dits îlets est bâtie une maison. Les deux morceaux de terre sont entourés de bonnes barrières.

S'adresser sur les lieux, à

15nov—1m HENRY NICKLAUSS.

EN DECHARGEMENT DES NAVIRES ROBERT-LEONARD, FÉLICIE, PERSISTANT ET HAPPY, DE BORDEAUX:

Vin rouge en Barriques.

| | | |
|---|---|---|
| 100 | barriques | ST-MACAIRE; |
| 50 | do | STE-EULALIE; |
| 50 | do | COTES DE CLAIRAC; |
| 20 | do | MONTFERRAND; |
| 36 | do | do |
| 20 | do | ST-LOUBES; |
| 40 | do | ST-JULIEN; |
| 40 | do | PALUS; |
| 40 | do | COTES DE BOURG; |
| 25 | do | ST-MACAIRE Bc; |
| 60 | do | BLAYE; |
| 25 | do | ST-MACAIRE; |
| 8 | do | DEYRIO MARGAUX; |
| 8,2 | do | do |

Vin rouge en caisses.

| | | |
|---|---|---|
| 132 | caisses | BLAYE; |
| 100 | do | STE-EULALIE Bc; |
| 100 | do | do |
| 100 | do | DIVERSES MARQUES; |
| 50 | do | de 1/2 bttes. |
| 300 | do | ST-LOUBES; |
| 300 | do | STE-EULALIE. |

Vin blanc.

40 barriques vin blanc, Graves;
100 caisses do do

Champagne.

25 paniers CHAMPAGNE demi-bouteilles Krug & Co;
300 do do

Eaux-de-Vie.

5 quarts C. MARQUET 1re preuve;
10 huitièmes do do
12 huitièmes E. ALUSSE 4e preuve;
5 quarts GODARD B.O.U.
10 huitièmes do

25 caisses C. MARQUET;
25 do GODARD Frères;
25 do GREAT COMPANY;

Sardines.

80 caisses MARQUETTE Faënza—quarts;
20 do do demi;

Articles divers.

3 Bb's vin de PORTO;
70 caisses HUILE D'OLIVES gr. bttes (James Plagnio);
70 do do gr. bt.
100 do VINAIGRE;
50 do VERMOUTH Noilly Prat; de Turin;
21 do ABSYNTHE;
100 do OLIVES;
50 do FRUITS A L'EAU DE-VIE.

A vendre par A. ROCHEREAU & Co., Nos. 16 & 18 rue St-Louis

21nov—15t

FOIRE.

LA Société des Enfants de Marie qui aime ce mois [illegible] sous les auspices du Rev. M. Turgis, annonce [illegible] de la Louisiane, une foire au profit des veuves et des enfants des soldats tués pendant les quatre dernières années de guerre. La Foire ouvrira, à 9 décembre, dans la Loge de la Fraternité Unie, aux Remparts entre Dumaine et St-Philippe. On recevra avec reconnaissance les offrandes qui pourront être adressées à la Société. 28 nov

Rosenfeld & Fass.

Crinolines—spirale de la Louisiane

FABRICANTS,

164 & 166...Rue du Canal...164 & 166

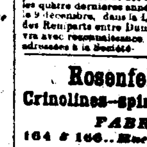

CRINOLINES FAITES SUR COMMANDE

Tous les genres de crinolines sont vendus en quantité au prix des fabricants.

Grand assortiment toujours en magasin.

Les personnes qui veulent les meilleures Crinolines et les Corsets les mieux faits sont invitées à [illegible]

Vacheries, Vaches laitières.

CONSTAMMENT EN MAINS DES VACHES LAITIERES DU PAYS

—De premier choix—

A vendre à L'AMIABLE. S'adresser sur l'habitation LaBane, près des casernes. 22nov—1m

Guérison certaine des hernies

Bandages patentés, de White, Pour hommes et pour femmes,

A vendre par TIM. DOHERTY, rue du Camp No 98, au second

14 novem—3m

154...... Rue du Canal...... 154

MME OLYMPE

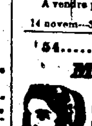

Informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le steamer Austin et d'être en vente, à partir du 25 courant, un grand assortiment de marchandises d'hiver, chapeaux, coiffures, soieries, manteaux, lingerie, dentelles, corsages, &c. &c.; le tout venant des premières maisons de Paris, et choisi par Mme Olympe elle-même, en octobre dernier. 21nov—1m

Mme SOPHIE SEEUWS,

53..........RUE ROYALE..........53

COIN BIENVILLE,

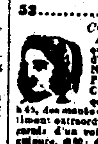

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle fera l'ouverture dans quelques jours d'un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES arrivant directement de Paris. Elle a un grand assortiment de CONFECTIONS DE SOIE des marques [illegible]

[illegible]

Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix de la place.

Madame SOPHIE invite les dames à venir voir ces marchandises. Elle a un atelier de robes et confections, et se charge de leur exécuter les commandes au plus court délai [illegible]

Plusieurs bonnes ouvrières en robes trouveront un emploi [illegible] SOPHIE SEEUWS.

18nov—1m

Modes, Chapeaux, Garnitures

[illegible]......RUE ROYALE......[illegible]

En face de l'Hôtel St.-Louis.

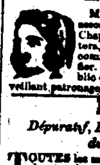

Mme L. BERO vient de recevoir un assortiment complet de Garnitures et de Chapeaux des plus à la mode. Elle exécutera, dans son nouvel atelier, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier. Elle espère que sa clientèle et le public en général lui continueront leur bienveillant patronage. 11 nov—1m

MALADIES,

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr F. VERGE. Le dépositaire est spécialement chargé d'indiquer aux personnes le mode d'emploi [illegible]

GAUDOZ [illegible], pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

AVIS.

UNE annonce qui a paru dans le "Picayune" du 1 courant, au sujet du théâtre St-Charles, [illegible]

[illegible] de la Caisse de St-Louis [illegible]

AVIS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE [illegible]

[illegible]

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR

201 ....RUE DE CHARTRES.... 201

## VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION de feu THEO GENE BARBOIS, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Catherine Kergan, décédée, épouse d'Edward Harrington.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente [illegible] la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane [illegible]

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, de la Nouvelle-Levée et North Market [illegible]

Cette propriété appartient à la dite succession [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

NORTH, DUTHIL & Co. vs ADAM GIFFEN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 16,717.—En vertu d'un writ de saisie et vente [illegible]

[illegible]

15 nov—15, 24 déc 2, 9, 16.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

EDMOND BONIAT DUFOSSAT & BEAUSEJOUR BOISBLANC, Ex. Test., &c. vs P. SIDNEY HANCOCK.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 14,304—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le samedi, 9 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Dauphine, Quartier et Bourbon [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. W. SEYMOUR vs ses créanciers.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,370 [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

WILLIAM WILLIAMS, exécuteur testamentaire de la succession de JAMES WILLIAMSON vs. ELIZA FARLOW.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

EDWARD DUFASSEUR vs. ADAM GIFFEN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,748 [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Lallande, exécuteur testamentaire, vs. William E. Strange.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un alias writ de fieri facias [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JEAN SALVANT vs ROBERT H. DIXEY.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 7903.—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION de feu ELISHA COX, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,01[illegible] [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

## VENTES JUDICIAIRES

Vente de faillite, par le shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN C. STEWART vs ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La dame Adèle Roux, veuve de Louis Joseph Dutillet, vs. [illegible]

[illegible]

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs [illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

EDWARD BURKE vs MICHAEL DUFFY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

D. B. Mcnarty vs E. E. Wilz et als.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente de faillite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM GARRISON [illegible] vs. SES CREANCIERS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, [illegible]

Wm. Edwards & Cie.

[illegible] COMMISSIONNAIRES.

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER.

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ

Marchandises sèches.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI, 2 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu à son bureau [illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriété de valeur dans le Premier District et dans la cité Jefferson.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

[illegible]

TROIS LOTS DE TERRE [illegible]

Ville Jefferson.

[illegible]

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de William Perkins.—No 8503

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Bernard [illegible]

[illegible]

MAURICE J. MOLLOY vs la dame MARIA HERNANDEZ, veuve d'EMILE DAUNOY.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

MILES TAYLOR vs SES CREANCIERS. No. 20,208.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans [illegible]

[illegible]

J. [illegible], député greffier.

[illegible] TAMBOURY & CO. vs LEURS CREANCIERS et [illegible]

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

[illegible]

VENTE D'UNE BELLE MAISON AVEC FAÇADE EN BRIQUES ET BALCON DE FER

Par G. de FERIET, encanteur.

Succession de Charles BATALORA.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

[illegible]

Maisons confortables dans la rue Marais, entre les rues St-Anne et Dumaine; et dans la rue Louisa, entre les rues Grands Hommes et Casacalvo.

Succession de Veuve Jacques Conrad.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

JEUDI, 21 décembre 1865, à midi, [illegible]

[illegible]

Belle maison à habitation, rue Bourgogne, et terrains de valeur.

Succession de Raphael Painparé—No 26,53

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

SAMEDI, 23 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Maison à étage dans la rue Derbigny et une maison avec cinq terrains formant l'angle des rues Laharpe et Derbigny.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Succession de JESSE CONNER.

MERCREDI, 20 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR G. De FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

MARDI, 5 décembre 1865, à 10 heures, au No 42 de la rue Royale [illegible]

[illegible]

25 actions de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

[illegible]

PAR G. De FERIET, Encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, [illegible] décembre 1865 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Demi-îlet amélioré et de prix dans le Deuxième District.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur.

[illegible]

PAR O. VALETON.

Instruments et matériaux de daguerréotype.

Par O. VALETON, encanteur.

[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM.

Grande vente de marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c.

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI, 2 décembre, à 10 heures du matin [illegible]

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

10 caisses tabac à chiquer de choix de la Virginie.

[illegible],000 cigares de choix.

PAR FORSTALL & SPEAR.

[illegible]

Porcs vivants....Porcs vivants.

Marchandises Sèches, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN

PAR G. LEAUMONT.

Succession de G. Henry Léaumont.

Propriété et Terrains vagues dans le Faubourg et le Troisième District.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 60 Chartres.

SAMEDI 9 décembre 1865, à midi, [illegible]

[illegible]

Succession de Chs. F. Suiger.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, 60, Chartres.

SAMEDI, 9 décembre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.

Succession de Marcelin Chenal et d'Odile Badeaux son épouse—No 25,566.

Propriétés améliorées et de valeur, dans le Deuxième District de cette ville.

PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur,

Salle d'encan, No 36, rue de Chartres.

SAMEDI, neuf décembre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Meubles, Vaisselle, Articles de Groceries, Ustensiles de Ménage, &c.

Fonds de Magasin de Groceries.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Important pour les capitalistes.

LE THEATRE ST-CHARLES,

Avec les améliorations et les installations, la scène, les machines et les meubles, à vendre à l'encan par ordre du président de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

—ET—

J. B. WALTON & DESLONDE,

Encanteurs.

MERCREDI, 27 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Théâtre Saint-Charles.

[illegible]

Propriétés sur le Chemin de Gentilly et l'Avenue Marigny, convenables pour jardins potagers et vacheries.

Demi-îlet de terre, amélioré, dans le Troisième District, dans les rues Rocheblave, Laharpe et Onega.

—Par ordre de la cour, comptant—

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

[illegible]

TOURNÉ ET NEUBERGÉ.

Fromages, Vins de champagne, vins rouges, etc.

PAR TOURNÉ & NEUBERGÉ.

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN

PAR J. P. BOISSEAU.

Faïence—Faïence

En déchargement du steamer Philadelphia, arrivé de N. York

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Coton! Coton! Coton!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 2 décembre 1865, à 4 heures [illegible]

Café.......Café.......Café.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 2 décembre 1865 [illegible]

Tabac! Tabac!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Thé.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

[illegible],000 véritables cigares de la Havane importés.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Coton blanc et coton écru.

Indiennes de fantaisie, Mérinos, Couvertures, Flanelles, Draps, Toiles d'Irlande, Mousselines de laine, Bonnets, Casimirs.

PAR VINCENT & CO,

Wm F. VINCENT, Encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

Une habitation sucrière, riche, ayant des machines modernes, au complet, pour faire une récolte. Elle est située [illegible] de la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse Jefferson.

Il en sera donné possession le 1er janvier 1866.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 18,859.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

N. J. HOEY, encanteur.

[illegible]

L'HABITATION SUCRIÈRE DE PRIX [illegible]

[illegible] QUATRE VINGTS ARPENTS [illegible] ONZE CENT QUARANTE ARPENTS [illegible]

[illegible]

100 ACTIONS DE L'ASSOCIATION CONSOLIDÉE.

[illegible]

Grande vente d'Actions.

[illegible] actions

POUR ETRE VENDUES A L'ENCAN,

POUR LE COMPTE DE LA Succession de JOHN [illegible]

No 20,716—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, N. J. HOEY, encanteur, Bureau, No 17 rue Exchange Place, entre les rues Canal et Douane.

MARDI, 12 DECEMBRE 1865,

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]

DEUX MILLE CENT QUARANTE-UN ACTIONS de la COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLEANS.

[illegible]

Succession de John Paris.

PAR C. G. GIRARDEY & CO.,

N. J. HOEY, encanteur,

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 9 décembre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Propriété à étage, rue St-Pierre, No 186.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Vente précieuse d'une propriété rue des Grands Hommes No 519.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Propriété rue Villeré, No 250. Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Jolie Maison en briques encoignure des rues Gravier et Tivoli.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

Propriété rue Bourgogne, No. 387.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]